Séance ordinaire du 11 mai 2009

2009-05
107

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 11 mai 2009 à 20 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy	Siège # 4 M. Paul Joly
Siège # 2 M. Richard Morin	Siège # 5 M. Claude Grondin
Siège # 3 M. Normand Pouliot	Siège # 6 M. Richard Fluet

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Mme Huguette Plante.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - OUVERTURE DE LA SESSION :

Après la vérification du quorum, madame la mairesse déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Grondin, appuyé par M. Richard Fluet et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES
2 - ACTIVITÉS SPÉCIALES :

2009-05
108

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - Ouverture de la session
2 - Activités spéciales
3 - Adoption de l'ordre du jour
4 - Adoption des procès-verbaux
    4.1 - Session régulière du 13 avril 2009
5 - Première période de questions
6 - Correspondance
    6.1 - Bordereau de correspondances
7 - Hygiène du milieu-recyclage
    7.1 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire

7.2 - Génivar: préparation des plans et estimés pour l'Éco centre
8 - Sécurité publique
8.1 - Dépôt du procès verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
8.2 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en avril 2009 et des engagements du mois suivant.
8.3 - Dépôt du plan de bornage du bâtiment incendie de St-Évariste
9 - Travaux publics-aqueduc-égouts
9.1 - Dépôt des procès verbaux du comité des travaux publics
9.2 - Abat poussière
9.3 - Piste cyclable
9.4 - Rappel à l'agenda
9.5 - Mandat de préparation de plans et devis
10 - Loisirs-tourisme
10.01 - Rapport mensuel d'activités du mois précédent et prévisions du mois courant
10.02 - Camp de jour 2009
10.03 - Embauche des moniteurs du camp de jour saison été 2009
11 - Urbanisme-développement du territoire
11.01 - Échange travaux / terrain
11.03 - Vente de terrain dans le parc industriel
11.04 - Mandat de formation des élus
12 - Finances-gestion des services
12.01 - Dépôt des procès verbaux du comité des finances
12.02 - Comptes du mois d'avril 2009 et engagements financiers du mois suivant.
12.03 - Présentation des états financiers vérifiés de l'exercice 2008
12.04 - Renouvellement de mandat de vérification
12.05 - Dons et commandites
12.06 - Autorisation à la ville de Drummondville...mutuelle d'assurance
12.07 - Sécurité du réseau informatique
13 - Législation
13.01 - Adoption du règlement # 404-2009.
13.02 - Dépôt du projet de règlement 405-2009
14 - Divers
15 - Deuxième période de questions
16 - Clôture et levée de l'assemblée

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy, appuyée par M. Richard Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré ci-haut.

Adopté unanimement,

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

2009-05 109

04.01 - SESSION RÉGULIÈRE DU 13 AVRIL 2009

4.01 - SESSION RÉGULIÈRE DU 13 AVRIL 2009 :

Copie du procès-verbal de la session régulière du conseil tenue le13 avril dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly, appuyé par M. Richard Morin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 13 avril 2009, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - PREMIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question de la salle.

06 - CORRESPONDANCE

6 - CORRESPONDANCE :

06.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES

6.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES :

Dépôt du bordereau de correspondances, session du 11 mai 2009. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

Mme la mairesse informe le conseil que Mme Sakia Witté, directrice générale du Domaine La Guadeloupe, s'est vu décerner le prix "Coup de coeur, entrepreneur de l'année", par la Chambre de commerce de St Georges, lors de l'édition annuelle des Jarrets. Le conseil adresse unanimement ses félicitations à Mme Witté. Cette reconnaissance accorde une grande crédibilité à la gestion de cet établissement récréo touristique d'envergure régionale.

07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

7 - HYGIÈNE DU MILIEU - RECYCLAGE :

07.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHEMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE

7.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHEMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE :

Madame la mairesse dépose un document préparé par la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

- Ce document nous informe que le tonnage de déchets provenant de notre municipalité et acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire pour le mois d'avril est de 44,42T.M./ 5 semaines;
    - L'estimation du tonnage à être acheminé par notre municipalité pour l'an 2009 est de 782 tonnes métriques, soit une moyenne de 65.17 T.M. par mois.

2009-05 110 **07.02 - GÉNIVAR: PRÉPARATION DES PLANS ET ESTIMÉS POUR L'ÉCO CENTRE**

7.02 - GENIVAR: PRÉPARATION DES PLANS ET ESTIMÉS DE L'ÉCO CENTRE :

Il est proposé par M. Paul Joly, appuyé par M. Claude Grondin et résolu unanimement d'accepter la proposition de Génivar pour la préparation des plans et estimés pour le lancement des travaux d'aménagement de l'Éco centre.

- La facturation sera effectuée sur une base horaire avec un maximum facturable de 4,500$

Adoptée unanimement.

08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE :

2009-05 111 **08.01 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE**

8.01 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE:

Le directeur général dépose le procès verbal de la réunion du comité incendie tenue, à 19H15, le 9 avril 2009. Il demande aux membres du conseil de porter une attention très spéciale au contenu de ce procès verbal.

Le comité y recommande une démarche, sur une période d'un an, de regroupement des forces d'intervention, au sein d'une caserne principale, à St Évariste. Ce regroupement obligera également la révision du protocole de gestion actuel.

Présentement le comité intermunicipal termine l'aménagement de la caserne devant abriter l'autopompe. La caserne devrait être opérationnelle fin juin 2009. Dès août 2009, chacun des conseils sera appelé à se prononcer, par résolution, sur un mandat d'étude de faisabilité quant au regroupement des forces d'intervention en une caserne principale, située à St Évariste.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin, appuyé par M. Claude Grondin et résolu unanimement d'adopter le procès verbal de la réunion du 9 avril dernier du comité incendie et les recommandations qui y sont contenues

Adoptée unanimement.

2009-05 112

08.02 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN AVRIL 2009 ET DES ENGAGEMENTS DU MOIS SUIVANT.

8.02 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN AVRIL 2009 ET DES ENGAGEMENTS DU MOIS SUIVANT:

Attendu l'étude par le Comité de sécurité incendie des dépenses encourues par le Service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du Comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé parM. Richard Morin, appuyé par M. Claude Grondin et résolu unanimement d'accepter:

- les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois d'avril 2009 pour un montant de 4,840.21 $.

- engagements du mois de mai 2009 reliés au service d'incendie, au montant de 3 975 $.

Adoptée unanimement.

08.03 - DÉPÔT DU PLAN DE BORNAGE DU BÂTIMENT INCENDIE DE ST-ÉVARISTE

8.03 - DÉPÔT DU PLAN DE BORNAGE DU BÂTIMENT INCENDIE DE ST-ÉVARISTE:

Le directeur général dépose le plan de bornage du bâtiment incendie de St-Évariste.

09 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

9 - TRAVAUX PUBLICS - AQUEDUCS - ÉGOUTS :

2009-05 113

09.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS

9.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS:

Le directeur général dépose les procès verbaux des réunions du comité des travaux publics, tenues depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Grondin, appuyé par M. Richard Morin et résolu unanimement d'adopter les procès verbaux des réunions suivantes du comité des travaux publics et des recommandations qu'ils contiennent:

- Réunion du 2009-05-05

Adoptée unanimement.

2009-05 114 **09.02 - ABAT POUSSIÈRE**

9.02 - ABAT POUSSIÈRE:

Attendu les offres de service des fournisseurs suivants d'abat poussière :

- Sebic Inc. de Bécancour
- Transport Adrien Roy & Filles Inc. de St-Martin

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly, appuyé par M. Normand Pouliot et résolu unanimement d'accorder le contrat d'épandage d'abat-poussières à Transport Adrien Roy & Filles inc., le tout suivant l'offre de service de ladite entreprise moyennant un coût de 0.299 / litre, plus les taxes applicables, laquelle est déposée au soutien du présent procès-verbal sous la cote 9.02 pour en faire partie intégrante.

2009-05 115 **09.03 - PISTE CYCLABLE**

9.03 - PISTE CYCLABLE (secteur station d'épuration):

Attendu que le Ranch Gagnon et le Domaine La Guadeloupe offre gratuitement l'utilisation de machinerie d'excavation et de camionnage.

Attendu que le prolongement de la piste cyclable exige des travaux de drainage et de préparation de l'emprise.

Attendu la proposition de M. François Bolduc.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Fluet, appuyé par Mme Lise Roy et résolu unanimement :

- De procéder, dans les meilleurs délais, à la réalisation du tracé de base, dans le secteur de la station d'épuration. À cette fin :
    - Mandater Francis Carrier, arpenteur géomètre pour identifier l'assiette de la servitude
    - Mandater Gilbert Lacroix, notaire pour la préparation de la servitude
    - Mandater François Bolduc, au tarif de 70$ / hrs, pour la réalisation des travaux.
        - La machinerie est fournie gratuitement par le Ranch Gagnon
        - Le tarif comprend le coût de l'opérateur, le transport et le fuel.

Adoptée unanimement.

09.04 - RAPPEL À L'AGENDA

9.04 - RAPPEL À L'AGENDA :

Mme la mairesse rappelle aux membres du conseil qu'ils sont invités, par la municipalité de St Évariste, à participer à une réunion concernant une entente à long terme sur l'entretien du ruisseau vaseux et une participation de la municipalité de La Guadeloupe aux coûts de nettoyage et de remise en état de la section "Rang du lac" jusqu'à la limite municipale de La Guadeloupe.

2009-05 116 **09.05 - MANDAT DE PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS**

9.05 MANDAT DE PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS

Attendu que la municipalité de la Guadeloupe a donné avis de motion d'un règlement d'emprunt de 475,000$ afin de réaliser une partie des travaux d'immobilisations prévus à son plan triennal d'immobilisations 2009-2012

Attendu qu'aux fins d'adoption de ce règlement d'emprunt des plans et devis ainsi que l'estimé du coût des travaux doivent être confirmés par une firme d'ingénieurs

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly appuyé par Mme Lise Roy et résolu unanimement de confier à la firme Génivar inc le mandat de préparation des plans et devis ainsi que de l'estimation des coûts de réalisation des travaux de voirie et asphaltage des sections de rue suivantes:

- 10e rue Est, de l'intersection de la 14e avenue jusqu'à la 16e avenue.
- 9e rue Est, de l'intersection de la 15e avenue jusqu'à la 16avenue
- 15e Avenue, entre la 10e et la 9e rue Est
- 16e Avenue, entre la 10e et la 9e rue Est
- 20e Avenue de l'intersection avec la 8e rue Est, sur une distance de 150 mètres
- 11e Avenue (structure, chaines et asphaltage) entre la 11e rue Ouest et la 8e rue Ouest.

10 - LOISIRS-TOURISME

10 - LOISIRS - TOURISME :

10.01 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT

10.01 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT :

Le directeur général dépose un rapport mensuel d'activités du mois d'avril et rapport prévisionnel du mois de mai, préparé par la directrice en loisirs.

10.02 - CAMP DE JOUR 2009

10.02 - CAMP DE JOUR 2009 :

Dépôt, par la directrice des loisirs, du cadre d'activités pour le camp de jour 2009.

2009-05 117 **10.03 - EMBAUCHE DES MONITEURS DU CAMP DE JOUR SAISON ÉTÉ 2009**

10.03 - EMBAUCHE DES MONITEURS (CAMP DE JOUR 2009)

Attendu que:

- les activités du Camp de jour se dérouleront du 25 juin au 14 août 2009

- le service de garde se déroulera du 25 juin au 20 août 2009

Attendu que la municipalité doit procéder à l'engagement des moniteurs pour la saison 2009

Attendu qu'un comité de sélection formé de la directrice des loisirs, de conseillers municipaux et d'une personne ressource externe à la municipalité ont procédé au choix des candidats suite à une présélection des CV et aux entrevues du 30 avril 2009.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy appuyée par M. Richard Morin et résolu unanimement de procéder à l'embauche, comme moniteurs, des candidats retenus par le comité de sélection pour la saison 2009, à savoir :

- Robert Vigneault pour le groupe 5-6
- Alexandre Carrier pour les 7-8 ans
- Marie-Pier Pronovost pour le groupe des 7-8 ans
- Sabrina Pomerleau pour les 9-10 ans et pour les enfants à motricité réduite
- Marie-Pier Talbot pour les 9-10 ans
- Maxime Rodrigue pour le groupe des 11-12 ans
- Sandra Labrecque comme monitrice occasionnelle.

Adoptée unanimement.

11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

2009-05 118

11.01 - ÉCHANGE TRAVAUX / TERRAIN

11.01 - ÉCHANGE TRAVAUX / TERRAIN :

Attendu la proposition et l'esquisse préparés de M. François Bolduc, annexés au présent procès verbal, sous la cote 11.02, pour en faire partie intégrante.

Attendu que M. Bolduc propose d'effectuer des travaux de décapage de terrain, d'enlèvement de la terre noire et de remplissage avec du matériel de rebuts, sur une partie du lot 20 Rang B Canton Forsyth, dans la section basse du parc industriel.

Attendu qu'il propose également d'effectuer des travaux de drainage et d'aménagement d'un tracé de circulation entre la 8^{e} rue Est et la 4^{e} rue Est.

Attendu qu'en échange il souhaite que la municipalité lui cède le terrain identifié A1

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe ne peut valoriser ces terrains sans que des travaux importants de drainage, de décapage et de remplissage soient réalisés.

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly, appuyé par M. Claude Grondin et résolu unanimement d'accepter l'échange de services proposé par M. François Bolduc, aux conditions suivantes:

- Les frais de lotissement, de préparation et d'enregistrement des actes notariés seront à la charge de M. Bolduc.
- La période d'aménagement des terrains A1 et A2 sera d'une durée maximale de cinq ans.
- La municipalité prend à sa charge les coûts relatifs à la prise de niveau, arpentage, piquetage, et aux décisions d'élévation de terrain par rapport à la future rue.

Adoptée unanimement.

2009-05 119 **11.03 - VENTE DE TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL**

11.03 - VENTE DE TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL:

Attendu que la municipalité est propriétaire du lot 20-21 du Rang B du Canton de Forsyth étant identifié au rôle d'évaluation sous le matricule 29030-7191-80-0866

Attendu que la valeur inscrite au rôle d'évaluation est de 13,200$

Attendu que la dernière transaction sur ce terrain s'élevait à 10,000$

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy, appuyé par M. Richard Fluet et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à fermer une offre de vente au montant de 15,000$. L'offre sera valide pour une période de 1 an. Le prix de vente pourrait être révisé à la baisse en fonction de la valeur construite, de la date de livraison du projet et, s'il y a lieu, du nombre d'emplois créés.

Adoptée unanimement.

2009-05 120 **11.04 - MANDAT DE FORMATION DES ÉLUS**

11.04 - MANDAT DE FORMATION DES ÉLUS :

Attendu que le traitement des dossiers délinquants, en matière d'urbanisme, relève de la responsabilité des administrateurs et élus municipaux.

Attendu que ceux-ci doivent convenir de procédures de traitement

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin, appuyé par Mme Lise Roy et résolu unanimement d'accepter la proposition de Daniel Arbour & Associés, au montant de 1,800$ concernant la formation des élus et des administrateurs municipaux en matière de traitement des dossiers délinquants

Adoptée unanimement.

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

12 - FINANCES - GESTION DES SERVICES :

2009-05 121 **12.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES FINANCES**

12.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES FINANCES

Le directeur général dépose les procès verbaux des réunions du comité des finances, tenues depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy, appuyé par M. Claude Grondin et résolu unanimement d'adopter les procès verbaux des réunions suivantes du comité des finances et des recommandations qu'ils contiennent:

- Réunion du 4 mai 2009

Adopté unanimement

2009-05
122

12.02 - COMPTES DU MOIS D'AVRIL 2009 ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT.

12.02 - COMPTES DU MOIS D'AVRIL 2009 ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT:

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité des finances qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy, appuyé par M. Richard Morin et résolu unanimement:

- que les comptes du mois d'avril 2009, au montant total de 139,832.39 $ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

- Comptes payés 60,799.64 $
- Comptes à payer 45,583.38 $
- Salaires nets versés 19 223.29 $
- Remises d'employeur 14,226.08 $
- Total 139,832.39 $

Il est également résolu unanimement d'approuver les engagements budgétaires du mois de mai 2009 pour un montant total de 24,880.00 $. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

12.03 - PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE L'EXERCICE 2008

12.03 - PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2008 :

Projet de résolution reporté à la séance régulière de juin 2009.

Attendu la présence de M. Jean Guy Fortin, représentant Raymond Chabot Grant Thorthon, comptables, et présentation détaillée des états financiers vérifiés de la municipalité pour l'exercice financier 2008.

En conséquence,

Il est proposé par M. , appuyé par M. et résolu unanimement d'adopter les états financiers vérifiés de l'exercice 2008 et d'autoriser le directeur général à les signer et en transmettre copie au ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire.

Adoptée unanimement.

12.04 - RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE VÉRIFICATION

12.04 - RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE VÉRIFICATION :

Projet de résolution reporté à la séance régulière de juin 2009

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe se montre extrêmement satisfaite du service de vérification externe et de préparation des états financiers annuels vérifiés.

En conséquence,

Il est proposé par M. , appuyé par M. et résolu unanimement:

- de renouveler le mandat de vérification et de préparation des états financiers de fin d'année à la firme Raymond Chabot Grant Thorthon, bureau de Thetford Mines.
- La tarification, pour l'exercice 2009, sera la suivante:

    - Vérification annuelle et préparation des états financiers: .....$
    - Tarif horaire pour support comptable: .....$

Adoptée unanimement.

2009-05 123 **12.05 - DONS ET COMMANDITES**

12.05 - DONS ET COMMANDITES :

Attendu les recommandations du comité des finances

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Fluet appuyé par M. Claude Grondin et résolu unanimement d'accorder les dons ou commandites suivants:

· Projet Jeunes-Vieux pour une contribution de **200$**

· Cyclo-Défi contre le cancer pour une contribution de **250$**

2009-05 124 **12.06 - AUTORISATION À LA VILLE DE DRUMMONDVILLE...MUTUELLE D'ASSURANCE**

12.06 - AUTORISATION À LA VILLE DE DRUMMONDVILLE D'ACCEPTER, AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ LA GUADELOUPE, LA PROPOSITION DE SSQ-VIE DANS LE CADRE DU REGROUPEMENT ESTRIE / MONTÉRÉGIE :

Attendu le mandat confié au Groupe Financier AGA inc. (*AGA*) afin d'agir à titre de consultant pour la municipalité dans le cadre du regroupement d'achat en assurance collective de l'Estrie-Montérégie.

Attendu que six (6) compagnies ont déposé une soumission;

Attendu l'analyse produite par AGA, déposée devant ce conseil sous la cote 12.06, portant sur un contrat d'une durée maximum de soixante (60) mois tel que prévu au devis;

Attendu les conclusions d'AGA;

Attendu la décision unanime des municipalités du regroupement face au choix de l'assureur à retenir ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Paul Joly appuyé par M. Claude Grondin et unanimement résolu

1. D'accepter la soumission de SSQ-Vie pour toutes les protections qui y sont prévues ;

2. Que ce contrat soit pour une durée de soixante (60) mois maximum, sujet au renouvellement tel que prévu au devis, que leur mise en vigueur soit effective le 1er juin 2009, que les taux soient garantis jusqu'au 30 septembre 2010 et les frais d'administration jusqu'à la fin des contrats (maximum 60 mois);

3. D'autoriser la ville de Drummondville à octroyer pour et au nom de notre municipalité le contrat indiqué ci-haut selon les dispositions de la Loi.

4. Que les taux et les primes pour chacune des protections soient pour les 16 premiers mois du contrat selon ce qui apparaît aux tableaux déposés par AGA.

5. Il est entendu que les primes peuvent varier en fonction du volume (c'est-à-dire des ajouts, des retraits ou des variations dans le nombre et la fonction des personnes adhérentes).

Adoptée unanimement.

2009-05 125 **12.07 - SÉCURITÉ DU RÉSEAU INFORMATIQUE**

12.07 - SÉCURITÉ DU RÉSEAU INFORMATIQUE :

Attendu qu'il est pertinent de renforcer la sécurité du réseau informatique afin de donner accès au travail à distance à certains élus ou administrateurs municipaux.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy, appuyé par M. Richard Fluet et résolu unanimement d'adopter la proposition de Solutions GA au montant de 1056.51 $ pour la fourniture et l'installation de:

- Un routeur professionnel
- Un pare-feu et système antivirus professionnel

Adoptée unanimement.

13 - LÉGISLATION

13 - LÉGISLATION :

2009-05 126 **13.01 - ADOPTION DU RÈGLEMENT # 404-2009.**

13.01 - ADOPTION DU RÈGLEMENT # 404-2009 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN TERRAIN ET DE L'AFFECTATION D'UN SOLDE DISPONIBLE DE REGLEMENT D'EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LE COUT.

ATTENDU que la configuration topographique du secteur sud-ouest du territoire municipal oblige des opérations de drainage, de conduite des eaux de surface et d'aménagement de bassins de rétention;

ATTENDU qu'en préparation de ces travaux la municipalité doit se porter acquéreur d'une superficie de terrain appartenant à un seul propriétaire ;

ATTENDU que la Municipalité de La Guadeloupe a convenu, de gré à gré, avec ce propriétaire d'une offre d'achat ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller au siège no 4, M. Paul Joly, à la session ordinaire du conseil tenue le treizième(13^{ième}) jour d'avril 2009
POUR CES MOTIFS
IL EST PROPOSÉ PAR : Paul Joly
APPUYÉ PAR : Lise Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le règlement portant le numéro 404-2009 présenté ci-après, soit adopté et le conseil décrète ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1: Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante;

ARTICLE 2 : Le conseil est, par le présent règlement, autorisé à dépenser la somme de 115,000 $ afin de procéder à l'acquisition d'un terrain décrit comme étant les lots 15-B-1, 15-B-3, 15-C-19, 15-C-5, P-15-B, P-15-C, P-15-C-18, Rang VI, subdivision cadastrale du canton de Forsyth, d'une superficie de 13,21 hectares, le tout tel qu'il apparaît aux documents joints au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « A » et « B ».

ARTICLE 3 : Afin de financer la dépense décrétée au présent règlement, le conseil est autorisé à utiliser les soldes disponibles des règlements suivants pour une somme de 115,000$

RÈGLEMENT		MONTANT
363-2006		115,000$

Le remboursement des soldes disponibles se fera conformément au tableau d'échéance des règlements dont on approprie les soldes. La taxe spéciale imposée (ou la compensation exigée) par les règlements mentionnés plus haut et dont on utilise les soldes disponibles est réduite d'autant.

ARTICLE 4 : Pour toute partie de financement des soldes disponibles énumérés à l'article 3 du présent règlement, réalisé avant le premier janvier 2001, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année pour pourvoir au remboursement en capital et intérêts des échéances annuelles, conformément au tableau d'échéance de chacun des règlements dont on utilise les soldes.

ARTICLE 5 : Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles à l'égard de toute partie de financement des soldes disponibles énumérés à l'article 3 du présent règlement réalisé après le premier janvier 2001, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, conformément au tableau d'échéance de chacun des règlements dont on utilise les soldes disponibles.

ARTICLE 6 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION : 13 avril 2009

ADOPTION PAR LE CONSEIL : 11 mai 2009

APPROBATION PAR LES ÉLECTEURS :

APPROBATION PAR LE mamr : _____

AFFICHAGE (PROMULGATION) : _____

_____ _____

Huguette Plante, mairesse Marc André Doyle, dir.gén. & sec. trésorier

13.02 - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 405-2009

13.02- DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 405-2009;

Dossier reporté à la séance régulière de juin 2009

14 - DIVERS

14- DIVERS :

2009-05 127

14.01 - PROLONGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE

14.01- PROLONGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE (ST_ÉVARISTE)

Attendu la position exprimée par la municipalité de St Évariste, concernant le prolongement du tronçon asphalté de la piste cylcable jusqu'au rang du Lac des Grelots.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Fluet appuyé de M. Normand Pouliot et unanimement résolu de:

- Rappeler à la municipalité de St-Évariste notre intérêt à réaliser ce prolongement au cours de l'exercice 2009
- De demander à la municipalité de St-Évariste de confirmer son engagement financier maximal, pour ce projet de prolongement, pour l'exercice 2009 et son aval à confier la maîtrise d'oeuvre du projet à la municipalité La Guadeloupe.

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question

2009-05 128

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION :

Il est proposé par M. Claude Grondin, appuyé par M. Richard Morin et résolu unanimement que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20:45hrs

_____ _____

Huguette Plante, mairesse Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.